

**Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de Néronde
en date du mercredi 30 novembre 2022 à 20 heures**

Présents : MMES et MM : MONCELON Gérard, PLANCHE Geneviève, BUSSERY Michel, GOUTAILLER Cyril, FÊCHE Sébastien, TRIOMPHE Rodolphe, BAUDOUIN René, REVEL Évelyne, NICOLAS Geneviève.

Martin CLAIRET, excusé, a remis une délégation de pouvoir à Gérard MONCELON

Secrétaire de séance : M. Michel BUSSERY

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal du 30 novembre 2022

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Convention relative aux aides des entreprises entre la région et la CCFE

« La signature de cette convention permet à la Région, aux communes, à leurs groupements d'intervenir de manière coordonnée et complémentaire en matière d'aides aux entreprises en s'inscrivant dans le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SERDEII).

L'aide la commune est fixée à 10 %, celle de la CCFE à 10 % et celle de la Région à 20 %. »

Délibération pour l'acquisition de la maison 1 bis rue du père Coton

M. Le Maire soumet aux membres du conseil l'acquisition de cette maison pour la somme de 2000 euros. Cet achat s'inscrit dans la volonté de garder ce bâtiment attenant à la placette du cuvage et ainsi préserver le cachet du quartier.

Cette acquisition est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Chèques cadeaux de fin d'année pour le personnel communal

Le conseil municipal vote une somme de 1800 € de chèques cadeaux pour les personnels municipaux de la commune, à répartir selon l'ancienneté et les contrats horaires.

Délibération pour la création du poste agent technique polyvalent

M. Le Maire propose la création d'un poste permanent. M. Philippe Junet occupera ce poste en tant que stagiaire à partir du 1^{er} janvier 2023 avant titularisation au bout d'un an.

.

Cette création de poste est votée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Renouvellement de la convention, tarifs 2023, taillage et déneigement.

Sébastien Fêche présente les tarifs 2023 pour le taillage et le déneigement effectué par l'entreprise Emmanuel Tissot.
Cette convention est acceptée à l'unanimité.

Dossiers en cours

Michel Bussery :

- A l'école, des détecteurs de fumée ont été installés dans les salles.
- Une subvention de 1500 euros a été accordée par l'éducation nationale pour un plan « bibliothèque d'école » qui permettra la constitution d'un fonds de bibliothèque au sein de l'école. Cette subvention fait l'objet de la signature d'une convention entre l'inspection académique et la mairie
- Les enfants de CP à CM2 viendront rencontrer le maire et ses adjoints pour connaître les éléments de la république et de la vie municipale.
- Le nouveau trajet des enfants à la cantine du lycée par le passage de l'impasse des chouettes a été inauguré vendredi 25 novembre en présence de M. Jean-Pierre Taite, député, Mme Grand, proviseure et M. Lancelot, représentant de la Région, des élus, des parents et enfants de l'école.

Une journée Téléthon est organisée par les associations nérondoises le samedi 10 décembre.

Dans le cadre des rénovations énergétiques, l'installation d'une nouvelle chaudière en mairie ainsi que l'extinction de l'éclairage public sont programmées courant janvier. De même les lampes à l'intérieur du bâtiment de la mairie ont été remplacées par des ampoules ou néons LED.

René Baudouin

- a assisté à la réunion du syndicat des eaux du des monts du Lyonnais et en dégage quelques éléments d'information :

Prix de l'eau pour 2023 :

Tarif pour une consommation de 120 m³ (consommation moyenne)

augmentation de 0,98 %

Année	2022	2023
Prix au M3	3,42 € TTC	3,49 € TTC
Abonnement /mois	48,34 € TTC	49,10 € TTC

Dans les années à venir sera installée la télérelève (consultation à distance) qui permettra de gérer au mieux sa consommation.

Sébastien Fêche :

- Des passages piétons vont être matérialisés sur la chaussée place du Palud et vers le lycée.
- Une signalétique de la salle Henri IV va être posée.
- Dans les projets, il faut inscrire une étude pour la meilleure occupation des bâtiments communaux (stade, local employés, Amicale laïque, etc,...)
- La tour des œufs doit faire également l'objet d'un programme de travaux : porte, fenêtre, rejointoiement extérieur ,aménagement intérieurs...
- En voirie, il faudrait reprendre le chemin de Four, le chemin vert...

Cyril Goutailler :

- Pour les fêtes, les guirlandes et décorations vont être installées dans les rues du village.
 - Trois sapins de Noël seront posés et décorés places du Palud, de la mairie et du Pilon.
- L'étude d'un city stade est toujours en cours, en particulier la recherche subventions à solliciter.
- Quelques arbres fruitiers seront plantés à l'école.
 - Un bac de compostage sera installé à l'entrée du cimetière afin de récupérer les déchets verts et terreau jusqu'ici déversés dans le container poubelle.

Geneviève Planche :

- Le diagnostic établi par montre une somme de travaux assez importants tant pour la chapelle elle-même que pour l'extérieur.
- L'étude d'aménagement de la placette du cuvage se poursuit et devrait être définitivement arrêtée pour la réalisation des travaux en 2023.

Geneviève Nicolas

- Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets, l'exposition sur le réemploi des textiles et l'atelier « tawashi » ont connu une bonne fréquentation.
- L'opération sera sans doute reconduite l'an prochain, avec un autre thématique.

Gérard Moncelon

- Une lettre signée par les riverains et autres habitants a été adressée au conseil municipal. Elle fait état de la dangerosité de la rue Traîne-Cul par laquelle passent de nombreux automobilistes.
- L'échange qui suit fait apparaître la difficulté de trouver une solution légale et satisfaisante. Étude à poursuivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Date du prochain conseil municipal : lundi 23 janvier 2023

Le Maire

Le Secrétaire

Gérard MONCELON

Michel BUSSERY